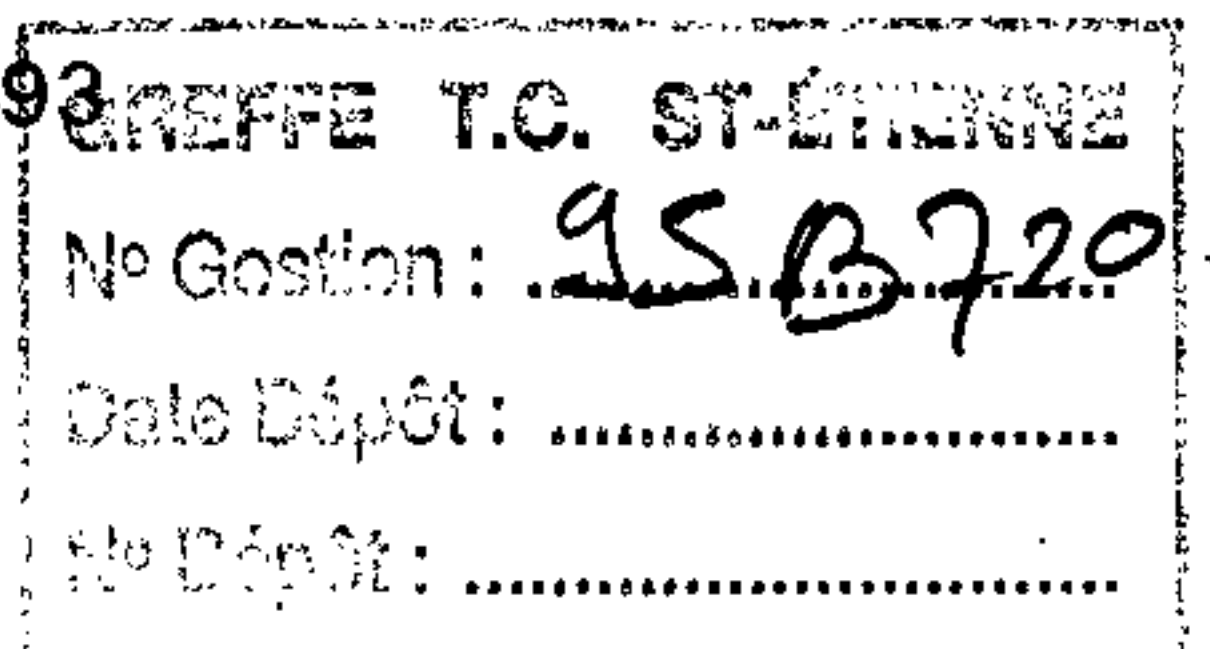
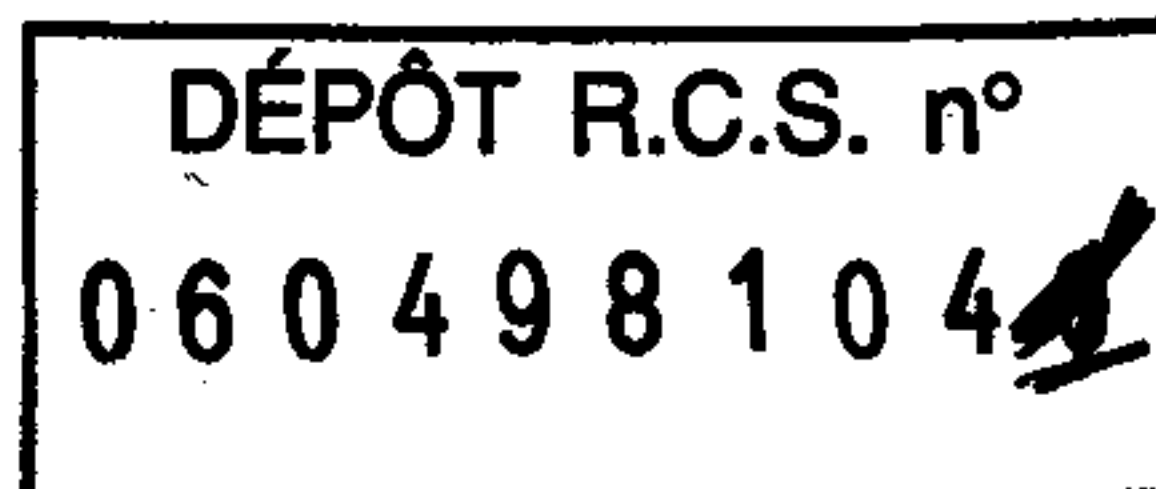


3A PACKAGING
Société anonyme
au capital de 2 500 000 francs
Siège social : 11. Rue du Vercors
ZI DE LA CHAUVETIERE
42100 SAINT-ETIENNE
RCS SAINT-ETIENNE B 403 046 493



PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 MARS 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit, et le quatre mars, à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par Monsieur Jean-Pierre BOUHOT, Avocat à la Cour, Conseil de la société suivant lettres en date du 16 février 1998.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Michel ANTHEAUME préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Monsieur Jean-Jacques BOCQUILLON et Madame Nicole ANTHEAUME, les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Nicole ANTHEAUME est choisie comme secrétaire.

Monsieur Didier FLEYTOUX, commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'administrateur,
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

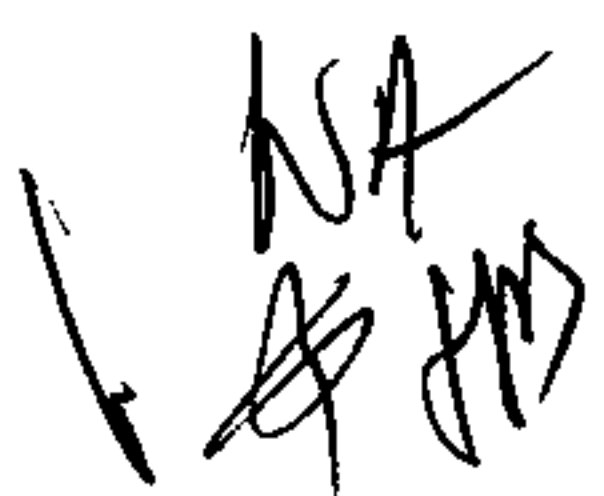
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer la société B G C CONSEILS, 4. Boulevard Victor Hugo 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE, en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Monsieur François DE FALCO, décédé, pour la durée restant à courir de son mandat, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La société B G C CONSEILS, représentée par Monsieur Yves HELLY D'ANGELY, présent à l'assemblée déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié en précisant que ladite société n'est pas titulaire de plus de huit mandats d'administrateur et qu'elle n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner, likely of the President or a representative.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

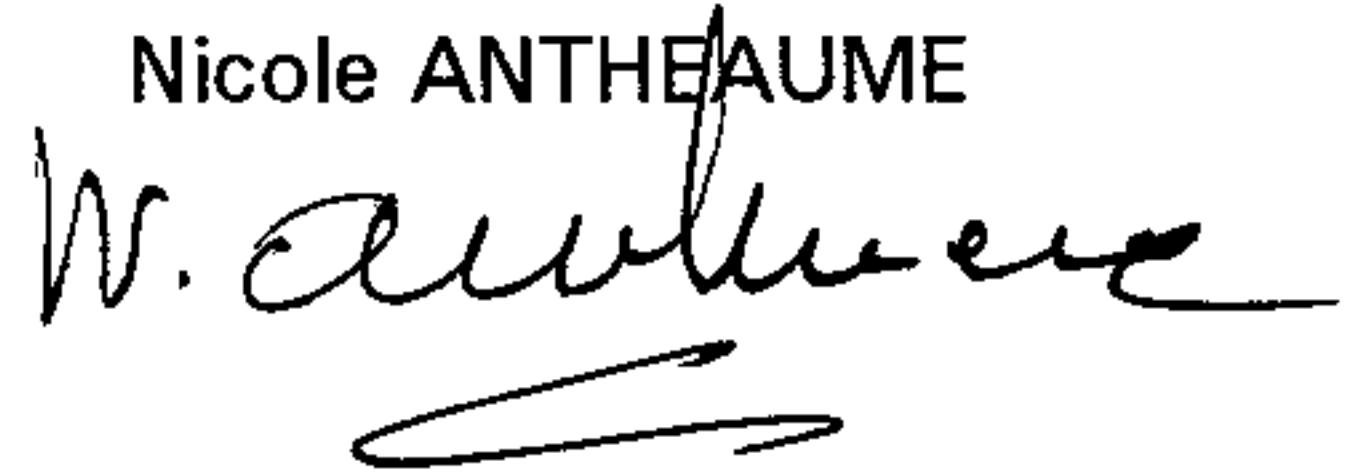
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Michel ANTHERAUME

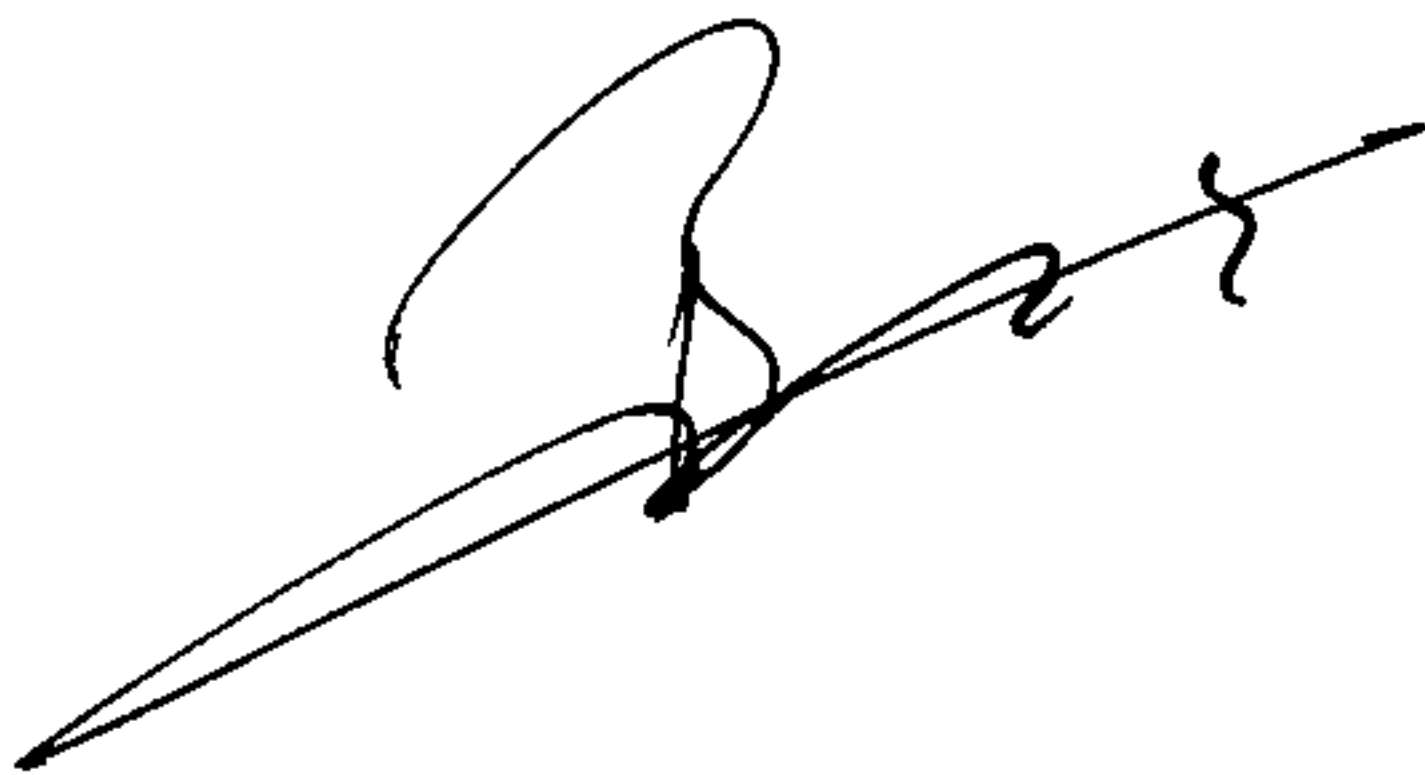


Le secrétaire
Nicole ANTHERAUME



Jean-Jacques BOCQUILLON

Les scrutateurs



Nicole ANTHERAUME

